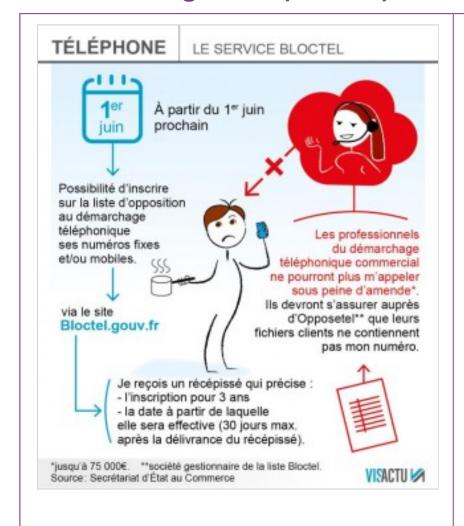


Démarchage téléphonique abusif



Depuis le 1er juin, les consommateur s'opposer au démarchage téléphoniq mobile via le service gratuit Bloctel.

Le décret n°2015-556 du 19 mai 2015 a nouvelle liste d'opposition au démarcha

Les personnes qui souhaitent ne pas être sur leur fixe ou mobile pourront s'inscrire sur cette liste.

Désormais, avant de solliciter téléphonic consommateur, les professionnels devre qu'il n'est pas inscrit sur la liste d'oppos

Pour plus d'informations:

https://www.service-public.fr/particuliers.A10590

https://conso.bloctel.fr/index.php